

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Unsere Kunstdenkmäler : Mitteilungsblatt für die Mitglieder der Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte = Nos monuments d'art et d'histoire : bulletin destiné aux membres de la Société d'Histoire de l'Art en Suisse = I nostri monumenti storici : bollettino per i membri della Società di Storia dell'Arte in Svizzera |
| Herausgeber: | Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte |
| Band: | 36 (1985) |
| Heft: | 4 |
| Artikel: | Conserver et restaurer en Suisse romande |
| Autor: | Zumthor, Bernard / Morand, Marie Claude |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-393596 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BERNARD ZUMTHOR · MARIE CLAUDE MORAND

Conserver et restaurer en Suisse romande

Cet article rend compte d'une réunion qui se tint récemment à Lausanne, entre conservateurs, restaurateurs, architectes et archéologues suisse romands. Le problème des relations de travail entre les différents agents de la conservation des monuments, ainsi que le profil idéal du conservateur furent au centre des débats qui révèlèrent qu'éthiques professionnelles et politique sont souvent loin de s'accorder.

Convoquée par M. Philippe Kaenel, membre du comité de rédaction de Nos monuments d'art et d'histoire, sur une proposition de M. Théo-Antoine Hermanès, restaurateur, une table ronde a réuni, le 12 juillet dernier à Lausanne, M^{mes} Thérèse Mauris, restauratrice, Marie Claude Morand, directrice des musées cantonaux du Valais, ainsi que MM. Marc Emery, conservateur des monuments du canton de Neuchâtel; Eric Favre-Bulle, restaurateur; Antoine Galeras, architecte, membre de la commission fédérale des monuments historiques; Michel Hauser, conservateur des monumets du canton du Jura; Claude Jaccottet, architecte, expert de la commission fédérale et président de la section suisse de l'ICOMOS; Pierre Margot, architecte, vice-président de la commission fédérale; Marc Staehli, restaurateur; Werner Stoeckli, archéologue; Eric Teyssiere, conservateur des monuments du canton de Vaud; Jean-Philippe Villoz, restaurateur; Bernard Zumthor, conseiller en conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève.

Cette réunion s'est tenue dans le cadre de la préparation du présent numéro de Nos monuments d'art et d'histoire. Son but était de provoquer un échange informel d'idées, d'engager une manière de «brain-storming» autour de préoccupations communes, et, espérons-le, de susciter d'autres rencontres analogues entre les acteurs de la conservation du patrimoine suisse romand. La discussion fut trop nourrie pour que l'on en donne ici un compte rendu littéral. L'on s'efforcera seulement de dégager les principaux sujets traités.

Notons que le thème de la table ronde reprenait celui du colloque régional de l'ICOMOS, tenu à Genève en octobre 1979: «L'architecte et les artisans de la restauration des monuments». La substitution du terme de «conservateur» à celui d'«architecte» est, en l'occurrence, significative, car elle reflète la rapide évolution de la notion de conservation dans l'esprit de l'opinion et des pouvoirs publics. La préservation du patrimoine est désormais une tâche édilitaire reconnue et ... fonctionnarisée, même si les difficultés inhérentes à son accomplissement n'en sont pas pour autant allégées.

Formation

La reconnaissance de cet état de fait entraîna le débat sur la question des compétences du conservateur et, partant, sur celle de sa forma-



tion. Car s'il fut unanimement affirmé que le conservateur doit être un chef d'orchestre plutôt qu'un homme-orchestre, il fut néanmoins rappelé que chaque corps de métier attend de lui qu'il sache jouer de son instrument particulier avec l'autorité du spécialiste. Cela nécessite des talents protéiformes qu'aucune des disciplines d'où sont généralement issus les conservateurs (architecture ou histoire de l'art) n'est, à elle seule, susceptible de conférer.

Cette question est aussi préoccupante qu'insoluble. Certes, les cours de formation spécialisés, tels qu'ils existent à Rome, Paris ou Bruges, ou des stages auprès des «artisans» de la conservation, constituent une possibilité de formation continue. Mais celle-ci reste essentiellement empirique: comme le souligna l'un des intervenants, on sait davantage ce que l'on ne doit pas faire que ce que l'on doit faire. En effet, quelle pédagogie osera prétendre assurer la *totalité* de la formation du conservateur? L'interdisciplinarité dont il doit faire preuve est en réalité davantage une question de connaissances, c'est-à-dire de *culture*, que d'expertise polyvalente. Le conservateur idéal devrait allier le savoir, la modestie et l'autorité qui lui permettront d'engager aux bons endroits et au bon moment la coopération harmonieuse entre les meilleurs spécialistes tout en défendant les nécessités et les exigences des programmes conservatoires auprès de ses autres partenaires que sont les maîtres de l'ouvrage ou les instances politiques.

Créer les conditions d'une symbiose entre des compétences réciproques ne suffit toutefois pas à garantir le succès d'une œuvre de conservation. Il faut en effet d'une part que les collaborateurs du

1 Centre Thermal d'Yverdon-les Bains, vue intérieure de la Rotonde. L'ancienne Cité des Bains, dont l'hôtel date de 1733, fait actuellement l'objet d'un projet de réhabilitation et de réaffectation pour le développement du nouveau Centre Thermal. Construite en 1896, la Rotonde est caractérisée par son plan, ses espaces et son décor «1900», constituant ainsi un exemple unique en Suisse. Toutes les études entreprises pour la réfection de la Rotonde (en voie de mise sous protection fédérale et classée Monument historique) posent un épineux problème de restauration: dans un état de dégradation avancé, pourra-t-on conserver et restaurer tout ou partie de cet édifice? ... Des décisions devront être prises très prochainement pour les méthodes ou les modes d'action à mettre en œuvre pour sa conservation.

conservateur soient en mesure d'assurer eux-mêmes la qualité de leurs prestations et, d'autre part, qu'ils opèrent dans le cadre d'une *politique cohérente de la protection du patrimoine*. Le premier cas soulève la question de l'organisation des professions spécialisées et du contrôle de leur production.

C'est ainsi, par exemple, que les restaurateurs s'efforcent, depuis dix ans, de définir des critères exigeants de qualification. L'Association de conservation et de restauration, issue de L'Association suisse des restaurateurs et préparateurs, et fondée en 1977 à Avenches, cherche d'une part à contrôler les compétences et prestations des ses nouveaux membres; d'autre part, elle a pour but de défendre la profession, car n'importe qui peut se déclarer restaurateur et pratiquer en Suisse cette profession libérale, considérée comme manuelle, soumise au marché du travail et à ses fluctuations. Dans le second cas, la responsabilité du conservateur du patrimoine est plus directement engagée. Car, s'il ne détermine pas, à lui seul, une politique qui dépend du choix de la société en matière de question du territoire, il devrait néanmoins être en mesure d'en influencer les grandes lignes.

Information

C'est dans ce sens que les participants au colloque se sont unis pour souligner l'importance extrême de l'information en matière de conservation du patrimoine. Tous s'accordèrent à reconnaître au conservateur un devoir pédagogique à l'égard du public et des pouvoirs constitués. En effet, si la prise de conscience des valeurs patrimoniales a fait, ces dernières années, d'importants progrès, la notion même de patrimoine et a fortiori ses modes de protection demeurent flous, incohérents, souvent contradictoires.

Ceci se manifeste, par exemple, dans les confusions lexicologiques dont font preuve les médias, les politiciens et parfois même ... les conservateurs. Ainsi, la restauration est-elle souvent comprise comme une restitution, voire une reconstitution. L'on entend couramment parler de «restauration» au sujet d'un objet disparu, artificiellement reconstitué. De même, la «restauration», inséparable de la conservation, est-elle fréquemment qualifiée de «rénovation» laquelle passe en général par l'effacement des traces historiques. Bien d'autres termes sont utilisés indifféremment et assimilés à la conservation: réhabilitation, assainissement, régénération, restructuration, revitalisation, transformation, modernisation, etc.

La pertinence du vocabulaire est corrélative à l'attention que l'on porte à la défense du patrimoine. Une information claire et soutenue ne peut donc que concourir à cette dernière. Elle devrait notamment permettre de lever les ambiguïtés sur les limites de la conservation et contribuer à faire condamner par l'opinion publique les nombreuses opérations qui, tels les «empaillages» s'affublent des noms de conservation ou restauration. A l'égard des autorités, une meilleure information sur les enjeux pratiques de la sauvegarde du patrimoine favoriserait une sélection du personnel fondée sur des critères quali-

tatifs plus rigoureux. Enfin, l'information devrait permettre de clarifier, dans la conscience collective comme dans celle des pouvoirs publics, le statut de monument historique.

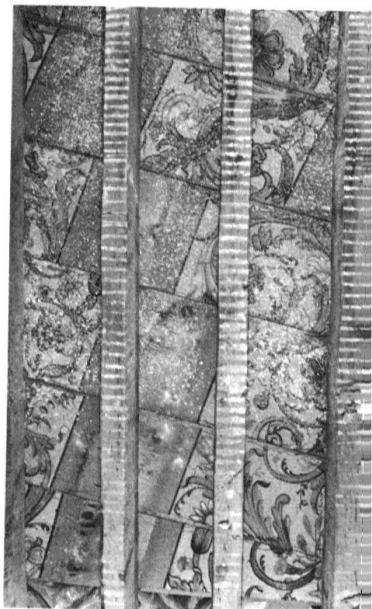
Arts majeurs et mineurs: hiérarchie patrimoniale?

En effet, par rapport à la conservation au sens large, celle du patrimoine en particulier se trouve dans une situation quelque peu paradoxale. Car, alors que nous vivons dans le monde des objets un véritable délire de la «muséification», le patrimoine bâti souffre d'une sélectivité qui paraît anachronique. Cela tient vraisemblablement à la persistance d'une «tradition monumentaliste» héritée du XIX^e siècle et qui donne une immunité de fait à ce qui possède l'âge ou la rareté, mais aussi et surtout à l'importance de la valeur spéculative ou touristique acquise au fil des ans par le patrimoine. Or, cette «valeur ajoutée par le temps» ne se maintient qu'à travers un état d'esprit généralisé de «guide de voyage» qui n'estime le monument qu'en fonction du nombre d'étoiles dont il est gratifié.

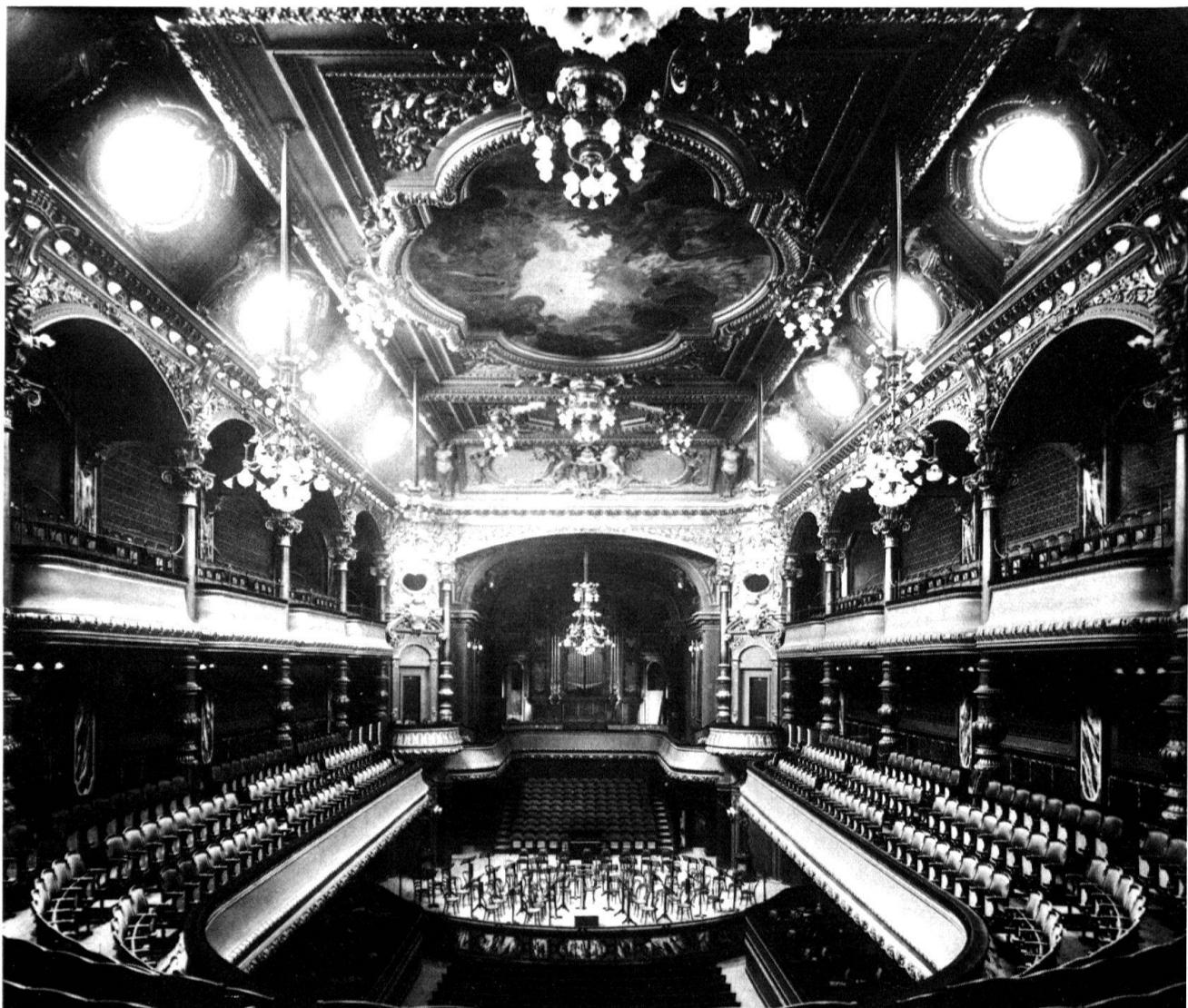
Cela a engendré cette situation aberrante où l'efficacité du conservateur devient proportionnelle au statut monumental, ou au degré d'exceptionnalité de l'objet qu'il a charge de préserver. Sauver l'œuvre d'art unique, classée ne pose jamais de problème de principe: le conservateur et ses partenaires jouiront de l'approbation unanime, de l'appui des autorités, de subventions et de crédits généreux, de la manne de la Commission fédérale... S'il doit y avoir des difficultés, elles ne concernent guère que le mode d'intervention. En revanche, opérer dans ce champ un peu gris, moins bien défini, mais combien plus vaste du patrimoine non-monumental est beaucoup plus difficile à faire admettre: immeubles en série, quartiers artisiaux ou industriels, édifices «modernistes» des années 1930 ou 1950, espaces urbains présentant des qualités morphologiques indéniables malgré la modestie de l'architecture qui les définit, etc. Il est vrai que certains cantons, comme Genève, font des efforts pour intégrer ce territoire-là de l'architecture aux préoccupations patrimoniales, mais il reste beaucoup à faire, car, même parmi les conservateurs, la «notion élargie d'œuvre d'art» demeure floue, et la définition de ses limites aléatoire.

Cette question fut longuement débattue, la plupart des intervenants assimilant ce tri par dichotomie du patrimoine au rapport art-artisanat. Or, si cette distinction s'impose au niveau des opérations conservatoires (reconstituer un parquet ancien ou refaire un crépi à la chaux n'est pas la même chose que recréer une œuvre picturale disparue!), elle est dangereuse sur le plan de la qualification des objets à préserver. L'histoire du patrimoine est en effet marquée d'une succession de tragédies où une époque, un style ou un type étaient mis en valeur au détriment de phases entières de l'évolution du domaine bâti.

Certes, le mode de préservation est dicté par l'objet lui-même, par sa typologie, sa fonction, son contexte. Mais, en amont de cela, *sur le principe* le conservateur doit être explicite à l'égard de ses interlocu-



2 Cure protestante de Lutry, plafond peint. Lors des travaux de sondages effectués dans la cure, des éléments d'un plafond à solives et entrevoûts polychromés de la fin du XVII^e siècle ont été découverts. L'examen de ces éléments a démontré qu'il ne restait, après une vaste transformation de la cure au XIX^e siècle, qu'environ le tiers des entrevoûts formant l'ensemble du plafond et qu'il était pratiquement impossible de le présenter et de le reconstituer *in situ*. Malgré l'intérêt indiscutable, la qualité remarquable et l'excellent état de conservation des entrevoûts polychromés, les responsables intéressés ont dû, la mort dans l'âme, prendre la décision qui s'imposait: documenter, maintenir les éléments en place et aménager un nouveau plafond en plâtre, avec possibilité d'accès aux entrevoûts. Cette décision est due, d'une part, au manque d'éléments pour une reconstitution acceptable dans son ensemble original (fenêtres, poutraison, parois et sol ont également été modifiés au XIX^e siècle) et, d'autre part, il était exclu de déposer les entrevoûts et solives pour les sortir de la cure.



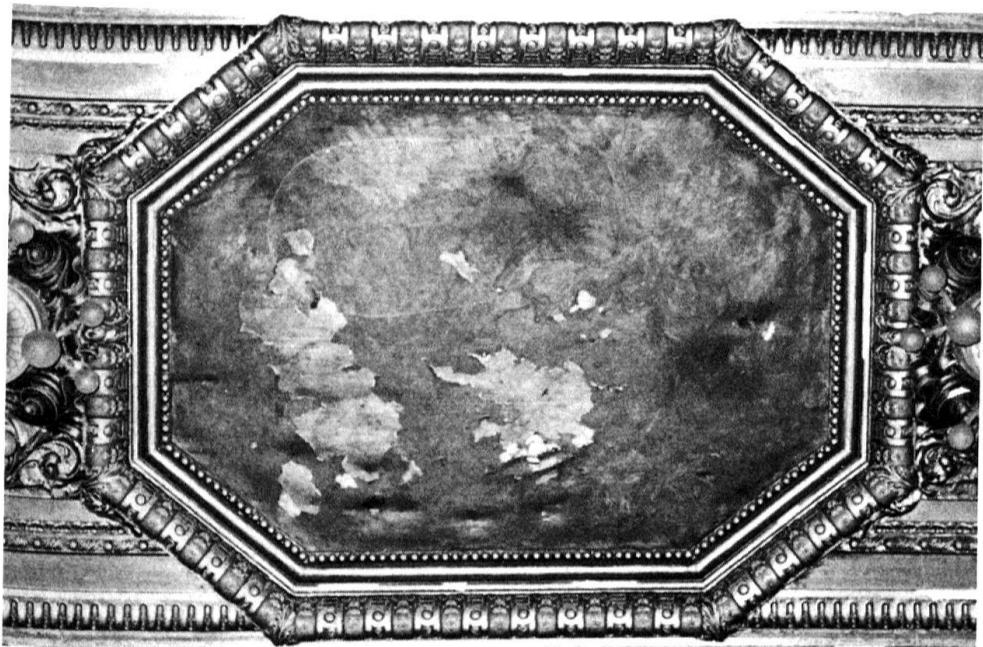
3

3–5 Le Victoria Hall à Genève avant et après. Les travaux du Victoria Hall, après l'incendie de septembre 1984, illustrent parfaitement une des problématiques de la restauration aujourd'hui: s'il peut être légitime de reconstituer toutes les parties «artisanales» du décor, c'est-à-dire tous les éléments produits «en série», stucs, moulurations, faux marbres, parquets, velours, dorures, etc. (vue générale), il devrait, en revanche, être hors de question de reconstituer des œuvres d'art uniques que sont les peintures de Biéler – hélas totalement détruites – (vue de détail). Il faudrait ici se résoudre à une démarche alternative, «neutre» ou, de préférence, contemporaine.

teurs: il doit leur rappeler que l'inaffidabilité n'existe pas et que, par conséquent, nul n'a le droit de s'ériger en juge de l'histoire. Tout artefact appartient à l'histoire par le fait même qu'il existe et contribue, si modestement soit-il, à définir et à perpétuer notre identité locale. Il possède donc une *virtu patrimoniale intrinsèque* qui exige *a priori* le respect. Dès lors, le conservateur doit refuser de faire le partage entre noblesse et roture du patrimoine, entre art savant et art populaire.

Méthodologie

La théorie étant inséparable de la pratique en matière de conservation, la discussion oscilla perpétuellement entre les deux. Aussi



4



5

est-ce sur les aspects méthodologiques que le dialogue entre les conservateurs et leurs partenaires fut le plus nourri. L'actualité de la Charte de Venise fut rappelée, ainsi que les résolutions du colloque de Genève de 1979 dont un certain nombre de points furent repris au cours du débat.

Ainsi, la question de l'*entretien*. Le défaut d'entretien du patrimoine constitue un phénomène généralisé d'autant plus aberrant qu'il est affaire de bon sens. Peu onéreux, respectueux des structures existantes, il constitue l'instrument privilégié de la conservation. Malheureusement, l'entretien est, par nature, modeste. Ses résultats sont moins spectaculaires – donc moins gratifiants politiquement! – que ceux d'une vaste campagne de restauration d'un édifice ruiné ... faute d'entretien! Or, comme les travaux coûtent alors fort cher,

on «économise» ensuite sur l'entretien; c'est-à-dire qu'on ne prend aucun soin de l'édifice restauré durant des décennies ... au bout desquelles tout est à recommencer. Il existe, bien sûr, des exceptions encourageantes. Mais la règle générale est la poursuite de ce cercle vicieux «ad absurdum», si bien que lorsque l'on fait le bilan de la conservation d'un édifice sur plusieurs générations, l'on est en présence de processus beaucoup plus chers et complexes qu'ils n'eussent été dans des conditions d'entretien normales, et donc beaucoup plus périlleux pour la préservation de l'intégrité de l'édifice.

Il y a, là aussi, un urgent travail d'information et de persuasion à effectuer auprès des autorités et un appui à rechercher auprès du public. L'entretien régulier, avec contrôle annuel, constitue non seulement la garantie idéale d'une sauvegarde correcte du patrimoine, mais il est tout bonnement affaire de saine gestion du parc immobilier. Car, si l'entretien présente, à terme, des avantages financiers considérables par rapport aux épisodiques sauvetages, il permet aussi une planification beaucoup plus efficace, inscrite dans une politique générale de sauvegarde. Il pourrait alors bénéficier d'un subventionnement fédéral et/ou cantonal régulier, plus effectif que le système ponctuel en vigueur actuellement dans la plupart des cantons.

Les participants s'accordèrent pour souligner le rôle décisif que la Commission fédérale devrait jouer en faisant pression sur les autorités cantonales et municipales pour qu'elles mettent en œuvre des programmes continus d'entretien de l'ensemble du patrimoine.

Un autre thème discuté fut celui de la *concertation* entre les différents acteurs de la sauvegarde du patrimoine. L'information interdisciplinaire est certes positive, ainsi qu'on l'a vu, encore faut-il qu'elle circule et conduise à une entente entre les intéressés sur la démarche à suivre. Plusieurs intervenants soulignèrent l'importance de la concertation avant même la programmation de la restauration, c'est-à-dire au stade de l'*étude préalable* recommandée par l'article 9 de la Charte de Venise.

C'est en effet des études et investigations préliminaires que va dépendre la direction que devront prendre les travaux, ainsi que la cohérence de leur déroulement. Leur importance est mise en évidence par le fait que la Confédération les subventionne, selon l'importance de l'édifice, et que certains cantons les financent jusqu'à 100%. Tel est le cas, par exemple, à Genève pour les bâtiments classés ou mis à l'inventaire avec la cote 2.

En outre, la concertation préliminaire sera cruciale en ce qui concerne l'apport de l'*archéologue*. En effet, jusqu'à une époque récente, les intérêts de l'archéologie et ceux de la conservation étaient incompatibles, puisque la première détruisait les couches sédimentaires que la seconde s'efforçait de préserver. Aujourd'hui, l'affinement des techniques d'investigation (par exemple l'étude des fissures d'enduit) permet une meilleure harmonie entre les deux disciplines. Il est d'autant plus important que l'archéologue soit associé d'entrée de jeu aux recherches liminaires et à l'élaboration du pro-

gramme puisque c'est lui qui va fonder l'histoire constructive de l'édifice, c'est-à-dire la logique sur laquelle devra s'articuler son traitement futur.

Bien d'autres sujets furent abordés tels que les questions de budgets, de personnel, d'appréciation de devis de restauration, de relations avec la Commission fédérale, les commissions cantonales, les organismes privés de sauvegarde du patrimoine, etc. En conclusion, les participants se félicitèrent de la qualité et de l'utilité de cet échange de vues. Il fut souhaité que ce compte-rendu puisse atteindre un public plus large que celui des lecteurs habituels de Nos monuments d'art et d'histoire. Enfin, on se promit de répéter ce genre de rencontre avec tous les responsables de la conservation en Suisse romande et en l'élargissant éventuellement à d'autres corps de métier, tels que ingénieurs ou tailleurs de pierre.

Dieser Artikel berichtet von einer Zusammenkunft, die vor kurzem in Lausanne stattgefunden hat und an der Westschweizer Denkmalpfleger, Restauratoren, Architekten und Archäologen beteiligt waren. Im Zentrum der Debatte standen das Problem des Arbeitsverhältnisses zwischen den verschiedenen Vertretern der Denkmalpflege sowie die Frage nach dem Idealbild des Denkmalpflegers. Die Debatte liess erkennen, dass berufliche Ethik und Politik oft weit voneinander entfernt sind.

Zusammenfassung

Questo articolo ha per tema una riunione, tenutasi recentemente a Losanna, alla quale hanno partecipato conservatori dei monumenti, restauratori, architetti e archeologi svizzeri-francesi. Il problema delle relazioni di lavoro fra i diversi agenti della tutela, nonché il profilo ideale del conservatore, sono stati i punti salienti della discussione che hanno messo in evidenza come etica professionale e politica siano spesso lontane dall'intendersi.

Riassunto

1, 2: Fibbi-Aeppli, Grandson. – 3–5: Ville de Genève.

Sources
des illustrations

Bernard Zumthor, conseiller en conservation du patrimoine architectural, Cour Saint-Pierre, 1204 Genève

Adresses des auteurs

Marie Claude Morand, historienne de l'art, directrice des musées cantonaux du Valais, Place de la Majorie 15, 1950 Sion